

Communauté de communes PEVÈLE CAREMBAULT
EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DELIBERATION
CC_2021_264

OBJET :

COMMISSION 6

**CULTURE – TOURISME -
SPORTS**

*Signature d'une
convention annuelle
avec l'association « Arts
& Loisirs » pour
l'exploitation du cinéma
« Le Foyer » de
Thumeries*

**Présents à l'ouverture
de la séance :**

Titulaires présents : 39

Suppléant présent : 0

Procurations : 10

Nombre de votants : 49

L'an deux mille vingt et un, le 13 décembre à 18 heures 30, le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Pévèle Carembault s'est réuni à PONT-A-MARCQ sous la présidence de Monsieur Luc FOUTRY, président pour la tenue de la session ordinaire, suite à la convocation faite le 6 décembre 2021, conformément à la loi.

Présents :

Luc FOUTRY, Président
Marie CIETERS, 1^{ère} Vice-Présidente
Bernard CHOCRAUX, 2^{ème} Vice-Président
Michel DUPONT, 3^{ème} Vice-Président
Yves LEFEBVRE, 4^{ème} Vice-Président
Joëlle DUPRIEZ, 5^{ème} Vice-Présidente
Bruno RUSINEK, 6^{ème} Vice-Président
Arnaud HOTTIN, 7^{ème} Vice-Président
Benjamin DUMORTIER, 8^{ème} Vice-Président
Nadège BOURGHELLE-KOS, 9^{ème} Vice-Présidente
Sylvain CLEMENT, 10^{ème} Vice-Président
Bernadette SION, 11^{ème} Vice-Présidente
Jean-Louis DAUCHY, 12^{ème} Vice-Président

Didier DALLOY, Guy SCHRYVE, José ROUCOU, Philippe DELCOURT, Thierry BRIDAULT, Franck SARRE, Vincent LAVALLEZ, Olivier VERCRUYSSSE, Pascal FROMONT, Marion DUBOIS, Frédéric MINET, Odile RIGA, Thierry DEPOORTERE, Paul DHALLEWYN, Christian DEVAUX, Pascal DELPLANQUE, Ludovic ROHART, Michel PIQUET, Valérie NEIRYNCK, Coralie SEILLIER, Luc MONNET, Michel MAILLARD, Jean-Paul VERHELLEN, Alain DUCHESNE, Alain BOS, Jean-Luc LEFEBVRE

Ont donné pouvoir :

Frédéric PRADALIER, procuration à Pascal FROMONT
Patrick LEMAIRE, procuration à Philippe DELCOURT
Vinciane FABER, procuration à Jean-Luc LEFEBVRE
François-Hubert DESCAMPS, procuration à Bernard CHOCRAUX
Sylvain PEREZ, procuration à Paul DHALLEWYN
Carine JOURDAIN, procuration à Michel PIQUET
Gilda GRIVON, procuration à Michel PIQUET
Frédéric SZYMCZAK, procuration à Ludovic ROHART
Thierry LAZARO, procuration à Marie CIETERS
Didier WIBAUX, procuration à Bruno RUSINEK

Etaient Absents excusés :

Régis BUE, Isabelle LEMOINE, Marcel PROCUREUR

Secrétaire de Séance : Valérie NEIRYNCK

CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 13 décembre 2021

COMMISSION 6

CULTURE – TOURISME - SPORTS

Convention avec l'association « Art & Loisirs » pour l'exploitation du cinéma « le foyer » de Thumeries

Le Conseil Communautaire

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,

Vu la délibération n°2015/226 du conseil communautaire en date du 21 septembre 2015,

Considérant que, par délibération n°2015/226 en date du 21 septembre 2015, le conseil communautaire de la Communauté de communes Pévèle Carembault, dans un souci de préservation de la diversité de l'offre cinématographique sur son territoire, a déclaré d'intérêt communautaire le cinéma de Thumeries dénommé « Le Foyer » situé au 1 bis rue Albert Samain à Thumeries,

Considérant que celui-ci a fait l'objet d'un procès-verbal de mise à disposition au profit de la Communauté de communes à compter du 1^{er} janvier 2016,

Considérant que la Communauté de communes a souhaité confier à l'association « Arts & Loisirs » de Thumeries l'exploitation du cinéma,

Considérant qu'il y a lieu de mettre en place une convention ayant pour objet de définir les conditions et modalités selon lesquelles la Pévèle Carembault, dans le triple objectif de maintenir des cinémas sur son territoire, de permettre aux habitants de bénéficier d'une offre de films en dehors des complexes de la métropole et enfin de lutter contre la désertification des centres-villes, s'engage à soutenir l'association « Arts & Loisirs » pour la continuité de son projet cinématographique et le développement de son activité,

Où l'exposé de son Président,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE (par 49 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION sur 49 VOTANTS)

- ***D'octroyer une subvention de 32 500 € à l'association « Arts & Loisirs » au titre de l'année 2022, sous réserve du vote des crédits correspondants au budget,***
- ***D'autoriser son président à signer la convention de partenariat ci-jointe,***
- ***D'autoriser son Président à signer tout document y afférant.***

Ont signé au registre des délibérations les membres du Conseil Communautaire repris ci-dessus.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,
Le Président

Luc FOUTRY

